



Année 2018, numéro 2



Le Monréalestois

HÔTEL DE VILLE

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

514 905-2000

BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON

Lundi au vendredi : 10 h à 20 h 30

Samedi : 13 h à 17 h

514 905-2145

LE MOT DU MAIRE



Vous avez sûrement remarqué que la collecte des restes de table a progressivement fait son apparition dans plusieurs villes du Québec. Le moment est maintenant venu pour nous d'emboîter le pas à ce vaste mouvement collectif, et de poursuivre activement notre engagement en faveur du développement durable.

Plusieurs bonnes raisons militent en faveur de cette nouvelle collecte. Le besoin de réduire globalement le volume de nos déchets et le fait que les sites d'enfouissement desservant la grande région de Montréal arriveront au maximum de leur capacité en 2027 en font partie. De plus, les matières organiques représentent une source de pollution pour l'eau et l'air en se décomposant dans les sites d'enfouissement. Elles comptent, selon RECYC-QUÉBEC, pour près de la moitié des matières résiduelles générées par le québécois moyen. Notons aussi que les résidus organiques détiennent une valeur puisqu'il est possible de les transformer en compost, un engrais naturel, ainsi qu'en biométhane.

La collecte des restes de table vient répondre aux objectifs fixés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'aux obligations gouvernementales contenues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. La cible exigée par la CMM est de valoriser 60% de notre matière organique. Les matières récupérées à Montréal-Est seront acheminées au site de compostage de la firme EBI situé à Saint-Thomas pour valorisation.

Vous avez reçu deux bacs à la mi-mars, soit un bac brun roulant de 47 litres et un petit bac de comptoir pour la cuisine. Je vous invite à consulter le guide explicatif qui les accompagne et à afficher l'aide-mémoire aimanté sur votre réfrigérateur. Vous aurez ainsi toutes les informations nécessaires pour vous familiariser rapidement avec cette nouvelle collecte. Vous retrouverez aussi ces informations sur le site Web de la Ville. Vous pouvez joindre les services citoyens au 514 905-2000 pour toute question à ce sujet.

Je vous invite à joindre le mouvement !

A word from the Mayor

In order to comply with government requirements, we now have to begin collecting leftovers. Landfill sites in the greater metropolitan area will reach their maximum capacity in 2027, which means we don't have much time to collectively start doing our share. A positive aspect is that organic waste is valuable, since it can be transformed into compost and biomethane gas. Along with the government requirements, we also have to comply with the Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) demands, which require that we recuperate 60 % of our organic waste; the waste collected will be sent to the EBI composting site in St-Thomas for transformation.

You have recently received your two bins; the rolling, 47-litre brown bin, and a smaller one for your kitchen counter. Please read the information that came with the bins, so you can familiarise yourself with this new collection. Let's do our share for the planet, and for our children's future!

Robert Coutu
Maire de Montréal-Est
Mayor of Montréal-Est

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines séances :

- 18 avril, 19 h
- 23 mai, 19 h
- 20 juin, 19 h

HORAIRE D'ÉTÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

Veillez noter que, entre le 1^{er} mai et le 31 août, l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h et de 12 h 45 à 17 h, et est fermé le vendredi.

SERVICES CITOYENS

Une question à poser?

Une requête à formuler?

Une demande de

service à faire ?

Les services citoyens sont là pour vous !

- 514 905-2000, option 1
- servicescitoyens@montreal-est.ca
- Application Voilà!
- Réception du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

Dès le 3 avril

Nouvelle collecte le mardi des résidus alimentaires

MONSIEUR
BACBRUN
est arrivé!

NOURRISSONS-LE!



MONSIEUR BACBRUN S'AMÈNE À MONTRÉAL-EST

LE MATÉRIEL FOURNI

Le bac de comptoir

Petit frère de monsieur Bacbrun, on y dépose les résidus alimentaires issus de la préparation des repas, et les restes de table. Il se range facilement sous l'évier, au réfrigérateur ou au congélateur.



Monsieur Bacbrun

On y verse le contenu du bac de comptoir, en prévision de la collecte hebdomadaire. Il se place à l'extérieur du domicile (inscrivez-y votre adresse).



SACS RECOMMANDÉS POUR LE BAC BRUN

Nous vous recommandons d'utiliser des sacs de papier ou des sacs de plastiques compostables certifiés.

ATTENTION: les sacs de plastique oxobiodégradables ou dégradables, très populaires dans le commerce, ne sont pas acceptés. Ils ne sont pas compatibles avec les procédés de compostage

HORAIRE DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



STATIONNEMENT DE RUE : MODIFICATION DES HEURES D'INTERDICTION SUR TOUT LE TERRITOIRE



Les plages horaires et les zones où le stationnement de rue est interdit entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre ont été modifiées sur tout le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Ces interdictions servent aux travaux d'entretien, dont le passage du balai mécanique dans les rues. Les panneaux de signalisation seront tous changés au plus tard à la fin mars.

Prenez le temps de consulter les nouveaux panneaux dans votre secteur.

CRER : RÉOUVERTURE AU PUBLIC

Le Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) est maintenant rouvert au public. Les activités y reprennent graduellement.



Contactez l'équipe du CRER pour plus d'informations à ce sujet, à la réception du Centre ou au 514 905-2105. Des travaux restent à compléter durant une seconde phase.

RÈGLES CONCERNANT LA PRÉSENCE DE CHIENS DANS LES PARCS

Prenez note qu'il est interdit d'être accompagné d'un animal dans les parcs de Montréal-Est, Henri-Leroux et des Vétérans s'il est tenu en laisse et s'il se trouve en tout temps sur un sentier piétonnier.

Vous pouvez promener un chien dans les parcs de l'Hôtel-de-Ville, de Montréal-Est, Henri-Leroux et des Vétérans s'il est tenu en laisse et s'il se trouve en tout temps sur un sentier piétonnier.

Il est interdit de se trouver dans une aire d'activité accompagné d'un chien, et ce, même si cette aire d'activité est traversée par un sentier piétonnier.

ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver doivent être retirés au plus tard le 15 avril 2017.

